

Arrêté du Maire

N° 2026-042/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EITE-STRASSER – 11 rue Gustave Lang – 90000 BELFORT, en date du mardi 13 janvier 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement d'une pose de caméra de vidéoprotection avenue Gambetta, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation avenue Gambetta – Travaux EITE-STRASSER

Arrêtons,

Article 1 :

La voie de gauche sera neutralisée avenue Gambetta, à hauteur du carrefour à feux 388K24 (avenue des Alliés/avenue Gambetta), le mardi 20 janvier 2026 sur une durée de 03h00 et selon l'avancement des travaux.

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 2 :

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EITE-STRASSER – 11 rue Gustave Lang 90000 BELFORT chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 16 Janvier 2026

Le Maire

Affiché le : 16/01/2026



Notifié le :

Marie-Noëlle BIGUINET
Marie-Noëlle BIGUINET

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2026-018

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbéliard.com